



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

ÉTAT

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
98600 WALLIS et FUTUNA

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

L'Administration Supérieure du Territoire des Îles Wallis et Futuna
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16

Courriel: marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Alimentation en eaux des plateaux d'ASOA, ALETAFa, SIKU et MALETA'ANE sur l'Île de Futuna.

II.2 Type de marché

Marché public de travaux

II.3 Informations

Le présent marché sera décomposé en une (1) tranche ferme et trois (3) tranches optionnelles comme suit :

- Tranche ferme : Fourniture et pose d'un surpresseur en ligne et des conduites de distribution surpressées vers le plateau de SIKU.
- Tranche optionnelle n°1 : Fourniture et pose des conduites de distribution surpressées du plateau d'ALETAFa ;
- Tranche optionnelle n°2 : Fourniture et pose des conduites de distribution surpressées du plateau d'ASOA ;
- Tranche optionnelle n°3 : Fourniture et pose des conduites de distribution surpressées du plateau de MALETA'ANE.

II.4 Lieux d'exécution

Île de Wallis – Territoire des Îles Wallis et Futuna

II.6 Critères d'attribution

- Critère Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

II.7 Délais d'exécution

Les délais d'exécution ne devront pas excéder 9 mois.

II.8 Variantes

Variante obligatoire est demandée.

II.9 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet

II.10 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'État et rémunérées selon les prescriptions du CCAP

III. Procédure

II.1 Type de procédure

Marché public passé par procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

II.2 Renseignements d'ordre administratif

II.2.1 Date limite de dépôt des offres

Vendredi 3 août 2018 à 12h00 (Heure de Wallis)

auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

ou

Vendredi 3 août 2018 à 11h00 (Heure de Nouméa)

Délégation de Wallis et Futuna en Nouvelle-Calédonie
3410 rue de l'Alma Ballande
BP C5
98844 Nouméa Cedex

II.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

IV. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

IV.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

V. Renseignements complémentaires

V.1 Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna

BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS

Tel.: 00 (681) 72.14.85

Fax.: 00 (681) 72.14.86

Courriel : tamatautu@mail.wf

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur

et par délégation

le Secrétaire général

V.3 Date d'envoi du présent avis

2-8 JUIN 2018



Stéphane DONNOT